

LE CENDRE

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 5 novembre 2025.

Date et heure de la séance : 12 novembre 2025 à 18h30.

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 17

Absents avec procuration : 10

Absents : 2

Présents : Mmes Nastascia ACCOT - Jacqueline BOLIS - MM. Damien BONJEAN - Jean-Marc BRUSTEL - Mme Sandrine CARDOSO-BONNET - M. Jacques DUBOISSET-CHATAGNIER- Mmes Christelle GERMAIN - Christel MARCHENAY - Aurélie MÉJEAN-LAPAIRE - M. Sébastien MORIN - Mmes Sylvie PARIS - Vanessa PASDELOUP - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE- Jean-François RAZAVET - Mme Karine VALLUY.

Absents avec procuration : M. Nicolas BERNARD procuration à Mme Jacqueline BOLIS - M. Ludovic DEPLAGNE procuration à M. Jean-Paul PRESLE - M. Thibaut FABRY procuration à M. Sébastien MORIN - Mme Margaux FOURTIN procuration à M. Jean-François RAZAVET – Mme Sabrina LARRIEU procuration à Mme Christel MARCHENAY - Mme Adrienne LIBIOUL procuration à M. Bruno PONTRUCHER - M. José MAGALHAES procuration à Mme Karine VALLUY - M. Pierre MESURE procuration à procuration à Mme Sylvie PARIS- Mme Valérie MONTEIRO procuration à M. Jean-Marc BRUSTEL - M. Mickaël VAZ LAVRADOR procuration à M. Jacques CHATAGNIER-DUBOISSET.

Absents : MM. Florian CATINOT - Pierre FERNAND.

Secrétaire de séance : Mme Karine VALLUY.

Président de séance : M. Hervé PRONONCE.

N°25/11/12/009

OBJET : Rachat d'un immeuble à l'Etablissement Public Foncier E.P.F. Auvergne : Parcelle AM357 « Maison Antonia ».

Monsieur. PRESLE expose :

L'Etablissement Public Foncier a acquis, pour le compte de la commune, l'immeuble « Maison Antonia » située au 6, rue des Vergers, cadastré AM 357 de 1 341 m², dans le but d'en faire un lieu de stockage pour les services municipaux.

Il est proposé aujourd'hui au Conseil Municipal de procéder à son rachat, transaction à finaliser par acte notarié.

Le prix de cession hors tva s'élève à 177 570,82 €. A ce montant s'ajoutent des frais de portage pour 7,59 € (calcul arrêté au 31 mars 2026) ainsi qu'une tva sur marge de 473,14 € (dont 1,52 € sur les frais de portage), soit un prix de cession de 178 051,55 € TTC.

La commune a d'ores-et-déjà réglé à l'EPF Auvergne 177 500,00 € au titre des participations (année 2025 incluse). Le restant dû est donc de 551,55 € TTC.

Ce dossier ayant été présenté à la commission « urbanisme » lors de sa séance du 3 novembre 2025, Monsieur PRESLE propose au Conseil Municipal :

- d'accepter le rachat par acte notarié de l'immeuble AM 357, dont le portage financier est arrivé à son terme,
- d'accepter les modalités de paiement exposées ci-dessus,
- d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à cette procédure,
- et de désigner l'Adjoint à l'Urbanisme comme signataire de l'acte.

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

ADOpte À L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME.

La Secrétaire de Séance,



Karine VALLUY



Le Maire

Hervé PRONONCE

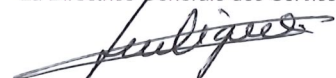
La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ACTE EXECUTOIRE

Publié le 13 novembre 2025

Reçu en préfecture le 13 novembre 2025

La Directrice Générale des Services,



Caroline SOULIGOUX.